

Arrêté du Maire

N° 2026-2451AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Considérant le nombre important de bons de commande émis par la Collectivité et l'impossibilité pour le Maire, les Adjointes, la Directrice Générale des Services et ses adjoints d'assurer la signature de tous les bons de commande.

Objet : Délégation de signature - Bons de commande – Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT - Service Bâtiments - Logistique - Espaces Publics

Arrêtons,

Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour les bons de commande à l'agent municipal désigné ci-après, dans les conditions suivantes :

1.1 Bons de commande d'une valeur inférieure à 7 650 € H.T. (sept mille six cent cinquante euros hors taxes)

- Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT, Ingénieur principal, Responsable du Bureau d'études Bâtiments et Espaces Publics, pour ce qui concerne les dépenses liées aux activités du bureau d'études.

Article 2 :

La délégation ainsi accordée subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée par un nouvel arrêté.

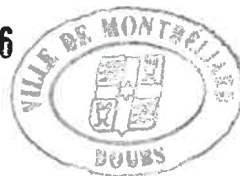
Article 3 :

Le présent arrêté est applicable **dès transmission en Sous-Préfecture, affichage et notification.**

Article 4 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Montbéliard le **23 MARS 2026**

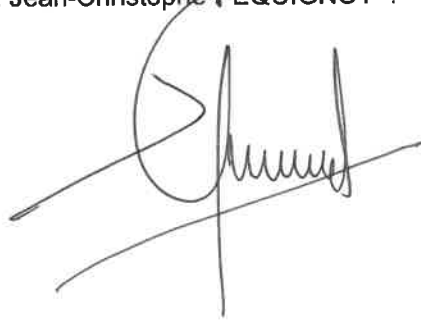


Le Maire,

Marie-Noëlle BIGUINET

SPECIMEN DE SIGNATURE :

- M. Jean-Christophe PEQUIGNOT :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Pequignot', written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'J' and a series of loops for the surname.

Déposé en Sous-Préfecture le : **27 MARS 2026**

Affiché le : **27 MARS 2026**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.